
Revenu Québec : Le SPGQ dresse le bilan de la précédente négociation avec l'employeur

Description

Info-Négo : Revenu Québec – Volume 7 no 8 – 15 février 2024

La rencontre bilan du 8 février 2024 a marqué une étape importante dans les négociations de la convention collective 2020-2024 entre le comité de négociation et le comité patronal de Revenu du Québec (RQ). Les discussions ont été précédées par un [sondage de satisfaction auprès des membres du syndicat](#), offrant ainsi une base solide pour évaluer les défis passés.

L'atmosphère de la réunion était empreinte de collaboration, signalant un changement positif par rapport aux confrontations habituelles. Le Syndicat de professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ) a souligné l'importance des conditions de travail pour maintenir l'engagement des employés et a encouragé un dialogue axé sur la coopération.

Le SPGQ a proposé une approche de négociation plus flexible, mettant l'accent sur la recherche de solutions communes pour éviter les blocages rencontrés dans le passé. Bien que le représentant du Secrétariat du Conseil du trésor (SCT) ait initialement exprimé une position ferme, il a laissé entrevoir une certaine ouverture à la réflexion à la fin de la réunion.

L'intégration d'un conseiller du Bureau de la négociation gouvernementale en tant que porte-parole pour RQ et la présence d'un observateur aux négociations des services essentiels ont introduit une nouvelle dynamique, suscitant une réflexion sur les méthodes de négociation traditionnelles.

Cette approche inédite nécessite une ouverture de toutes les parties pour explorer des solutions innovantes et parvenir à un accord mutuellement avantageux. Selon le SPGQ, il est essentiel que le processus reste adaptable et que le dialogue reste ouvert tout au long des négociations. La réunion a jeté les bases d'un nouveau chapitre dans les relations de travail entre le SPGQ et RQ, mettant en lumière l'importance de la collaboration et de la flexibilité pour parvenir à des accords bénéfiques pour toutes les parties.

Clause remorque

Le 8 janvier, le SPGQ a souligné à nouveau à RQ l'importance de l'échéance du 19 février pour le vote du front commun. Le SPGQ exhorte RQ à clarifier, avant cette date limite, les détails pratiques de la clause remorque pour garantir un paiement rapide des ajustements salariaux et des montants rétroactifs.

Des questions ? Écrivez-nous à negoarq@spgq.qc.ca.

Votre comité de négociation

Geneviève Coulombe

Martin Gamache
Gregory Oleffe

Conseillers à la négociation

Étienne Girardin
Rémi Boulay

Responsable politique de la négociation

Sophie Ferguson, deuxième vice-présidente

Categorie

1. Info-Négo

date créée

15 Fév 2024